

RÈGLEMENT X-TRAIL

11e édition : 26 Septembre 2026

ORGANISATION

L'association SEVaD en Corrèze, organise le XAINTRIE TRAIL CORREZE DORDOGNE le 26 septembre 2026
L'ensemble des informations (parcours, profils, roadbooks, ravitaillements...) sont consultables sur notre site : <https://www.xtrail-correze-dordogne.com/>
Pour toutes questions consulter nos FAQ sur le site internet

CONDITIONS GENERALES

Tous les concurrents s'engagent à se soumettre aux règles de l'épreuve par le seul fait de leur inscription et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir avant et pendant l'épreuve.
L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation des biens personnels des coureurs.
L'organisation se réserve le droit de modifier le présent règlement pour y apporter des précisions, tenir compte des évolutions et contraintes légales auxquelles l'organisation pourrait être soumise et ce jusqu'à la veille de la course.

POSTES DE CONTRÔLE ET POINTS DE RAVITAILLEMENT

Ces courses se déroulent sur le principe de la semi-autosuffisance et imposent aux coureurs une certaine autonomie en termes de gestion personnelle de l'effort, de gestion alimentaire, de gestion de sa propre sécurité ou de celle des autres coureurs, entre deux points qui peuvent être des points de ravitaillement.

Des postes de contrôle et des points de ravitaillement (liquides et/ou solides) sont répartis sur l'ensemble du parcours. Ils seront signalés sur le Road-book (carnet de route) coureurs qui sera fourni par l'organisation et mis en ligne sur son site internet.

Les obligations sanitaires du moment s'il y en a seront appliquées.

Seuls les coureurs porteurs d'un dossard visible ont accès aux postes de ravitaillement. Les coureurs doivent s'assurer en repartant des points de ravitaillement et des bases de vie, qu'ils disposent de suffisamment d'eau et d'aliments pour rejoindre le point/poste suivant.

Sur les postes de ravitaillement, une assistance personnelle (en dehors des soins médicaux ou paramédicaux) peut être apportée et ce dans un périmètre proche du ravitaillement.

A l'intérieur des postes de ravitaillement, les accompagnateurs sont autorisés à entrer dans la zone et à apporter du ravitaillement et denrées complémentaires. Pour des raisons de gestion de la course, le responsable du poste de ravitaillement pourra interdire aux accompagnateurs l'accès au poste de ravitaillement (par exemple pour des raisons de place dans le poste de ravitaillement, si le nombre de coureurs présents devient trop important).

Le personnel médical mais aussi les personnes appartenant aux services de secours, ou direction de course, pourront mettre un coureur hors course, sans recours ni contestation possible, au regard de son état physique et / ou psychologique jugé incompatible avec les difficultés des épreuves.

Positions des Ravitaillements

Pour le 80 kms :

RAVITO 1 (KM 17) : Sexcles
RAVITO 2 (KMS 26) : St Bonnet Les Tours
RAVITO 3 (KM 42) : Tours de Merles
RAVITO 4 (KMS 59) : La Viallette
RAVITO 5 (KMS 64) : Barrage du Chastang

Pour le 55 km :

RAVITO 1 (KM 15) : Tours de Merle
RAVITO 2 (KM 35) : La Viallette
RAVITO 3 : (KM 43) : Barrage du Chastang

Pour le 29 kms :

RAVITO 1 (KM14) : Barrage du Chastang

Pour le 14 kms :

RAVITO 1 (8kms) : St Chamant

Ravitaillement au Barrage du Chastang : en cas de maintien du plan vigipirate, pas de possibilité d'entrer dans la zone de ravitaillement. Toute personne n'ayant pas de dossard devra rester au niveau de la maisonnette d'accueil du barrage.

Matériel obligatoire :

La liste du matériel obligatoire pourra être modifiée (et augmentée), en fonction de la météo et sera adressée aux inscrits au moins 2 jours avant.

- 80 km : frontale, couverture de survie, coupe-vent, téléphone portable, 1 litre d'eau au minimum, flasques, éco-cup (pas de gobelets jetables sur les ravitaillements)
- 53 km (équipe ou individuel) : couverture de survie, téléphone portable, 1 litre d'eau au minimum, éco-cup (pas de gobelets jetables sur les ravitaillements)
- 29 km : couverture de survie, téléphone portable, 1 litre d'eau au minimum, éco-cup (pas de gobelets jetables sur les ravitaillements)
- 14 : aucun matériel obligatoire, 0,5 l d'eau emportée TRES recommandé (pas de gobelets jetables sur les ravitaillements)

Bâtons : ils sont autorisés partout. Il est recommandé de ne les déplier qu'une fois la course démarrée pour éviter des accrochages au départ.

CATÉGORIES AUTORISÉES, LICENCES ACCEPTÉES ET PPS

a) Catégories autorisées

L'ensemble des courses, sont ouvertes à toutes les catégories à partir de : « Juniors » (uniquement 14 km) à « Masters ».

b) Licences acceptées – Parcours Prévention Santé

Pour valider définitivement son inscription, un coureur devra télécharger, soit :

- **La licence des Fédérations FF Athlétisme** (licence Athlé Compétition, Athlé Running, Athlé Entreprise et Pass'Running)
- **La licence des Fédérations UFOLEP, FSGT, FSCF** (avec la mention athlétisme ou course hors stade) de l'année sportive en cours pour les licenciés
- **PPS** (Parcours Prévention Santé, conformément à la loi « Sport » du 2 mars 2022)
- Un certificat médical de non contre indication à la pratique de la Course à Pied en compétition datant de moins d'un an à la date de la course.

Les documents demandés devront être téléchargés par le coureur directement depuis le site en ligne jusqu'à la veille de l'événement. Les copies de ces documents envoyées en pièce jointe d'un mail ne seront pas traitées.

Les licences étrangères ne sont pas acceptées, il faudra réaliser un PPS.

ASSURANCE ET RESPONSABILITÉ

L'organisation contracte une assurance pour les non licenciés ainsi qu'une responsabilité civile auprès de la MAIF. Tous les participants s'engagent à être couverts par une assurance responsabilité civile valide à la date de l'épreuve (pas de participation au TRAIL sans assurance).

Les mineurs sont sous la responsabilité civile de leurs parents ou représentants de l'autorité parentale.

METEO

En cas de conditions météorologiques défavorables ou autres, l'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve (même en cours) ou de maintenir l'épreuve sur un circuit de repli (les engagements restent acquis).

ANNULATION

Si l'épreuve devait être annulée pour cas de force majeure ou pour motif indépendant de la volonté de l'organisation, aucun remboursement des frais d'inscription ne pourra être effectué et aucune indemnité ne pourra être perçue, un report du dossard sera proposé.

Les coureurs seront avertis par tous les moyens possibles et devront se conformer strictement aux directives de l'organisation.

TRACES

Toute personne empruntant un itinéraire non balisé sera disqualifiée.

Lors des traversées de routes, les coureurs ne sont pas prioritaires. Le code de la route s'applique automatiquement.

ASSISTANCE EN COURSE

Par ailleurs, nous rappelons que tout coureur doit assistance à personne en danger. En cas de problème grave, les concurrents devront en avertir l'organisation au plus vite. L'organisation s'engage à un « décompte » du temps passé en cas d'intervention de ce type afin de ne pas pénaliser les coureurs à la recherche de la performance.

ABANDON

les coureurs sont tenus d'abandonner (dans la mesure du possible bien sûr), sur des sites de ravitaillements ou de points d'eau. Il est obligatoire d'en aviser aussitôt l'organisation sur le site d'abandon, ou si besoin par téléphone (n° d'urgence inscrit sur les dossards et toutes les balises des circuits).

Faire passer l'information des abandons est CAPITAL pour la SECURITE de tous.

ÉPREUVES SPÉCIALES

Courses par équipes (26 et 53 km)

équipes de 3 à 5 personnes dont 3 au moins doivent franchir la ligne ensemble en étant restées groupées toute la course. Le temps retenu est celui du 3ème.

Relais

L'organisation donne la possibilité de réaliser l'Ultra Xtrail (80kms) en relais.

Le relais doit comporter au minimum 2 et au maximum 4 coureurs.

Chaque équipe de relayeurs doit être autonome pour ses déplacements.

Une zone spéciale sera destinée au passage du relais à chaque ravitaillement.

Chaque relayeur aura son propre dossard ainsi qu'un dossard commun à s'échanger lors de relais.

Les différents relais se distinguent ainsi :

- Relais 1 (26kms 1000D+) : Argentat Sur Dordogne -St Bonnet Les Tours de Merle
- Relais 2 (27kms 1200D+) : St Bonnet Les Tours de Merle – Meilhac
- Relais 3 (14kms 900D+) : Meilhac – Barrage du Chastang
- Relais 4 (13kms 650D+) : Barrage du Chastang – Argentat Sur Dordogne

BARRIÈRES HORAIRES

Toutes les barrières horaires sont calculées sur 5 km/h et les barrières sont toutes aux points de ravitaillements. Elles seront communiquées ultérieurement. Toutes courses seront stoppée à 20h.

REMISE DE PRIX

Seront récompensés :

Les 3 premiers au scratch de chaque distance en homme et femme.

Premières équipes sur 26 et 53 km (hommes, femmes et mixtes).

Le premier relais homme, le premier relais mixte et le premier relais femme.

MODALITÉS HORAIRES

04h00 : Ultra X Trail 80 km solo et relais

07h30 : Départ Randonnée 29 km

08h00 : Départ Navette Place Joseph Faure pour le Trail des Tours

09h00 : Trail des Tours de 53 km de St Bonnet Les Tours

10h00 : Kids Trail

10h30 : Randonnée 14km

11h30 : Trail Les Balcons de la Dordogne 29km

14h30 : Course nature de 14 km

MODALITÉS DE SECURITE

Un poste de secours sera présent sur place au niveau de la base du gymnase d'Argentat-sur-Dordogne (lieu de départ et arrivée des courses). Il sera composé d'un médecin, infirmier et ambulancier avec ambulance mobile présent de 4h00 à 22h00. Les pompiers seront en possession des traces des parcours et seront opérationnels. Un numéro de secours est indiqué sur les dossards ainsi que sur l'intégralité du balisage (0641429535).

Des secouristes de la Croix Blanche seront également présents dès le départ de la première course jusqu'à l'arrivée du dernier coureur.

Environnement

Une attention particulière à la propreté des sites et du parcours sera portée par l'ensemble des acteurs, coureurs et bénévoles. Les emballages vides (gels, barres, boissons etc.) devront être déposés dans les poubelles mises à disposition sur les sites de départ, de ravitaillements et d'arrivée. Chaque coureur veillera donc à conserver ses déchets jusqu'au ravitaillement ou jusqu'à l'arrivée.

Assurance

Responsabilité civile : conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et de tous les participants aux courses. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Chaque concurrent doit être en possession d'une assurance individuelle accident.

Droits à l'image

Chaque participant autorise l'organisateur ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation, sauf avis contraire explicitement mentionné.